

## **EPREUVE : COMPTABILITE GENERALE**

### **NIVEAU : LICENCE 1**

**FILIERE : LICENCE1/GESTION**

**DUREE : 2 HEURES**

#### **Matériels autorisés :**

- Extrait du plan des comptes du SYSCOHADA
- Calculatrice non programmable.

### **I- Questions de cours**

#### **Répondre par ou faux aux assertions ci-après :**

- 1- Les comptes ayant un solde créditeur sont inscrits en principe à l'actif du bilan.
- 2- Dans un bilan, l'Actif de l'entité – Dettes = Capitaux propres.
- 3- Pour toute opération de flux, il est nécessaire de créditer un compte et débiter un autre.
- 4- Les comptes de charges fonctionnent comme les comptes du passif, et les comptes de produits fonctionnent comme les comptes de l'actif.
- 5- Dans une balance,  
Total des soldes des comptes d'actif + Total des soldes des comptes produits = Total des soldes des comptes de passif + Total des soldes des comptes de charges.
- 6- Le résultat d'une entité est calculé par différence entre les charges et les produits.
- 7- En cas d'une réduction commerciale accordée sur une facture d'avoir, son montant est imputé au débit du compte 673-Escomptes accordés.
- 8- Les effets de commerce sont des instruments de recouvrement et de crédit.
- 9- La lettre de change tirée à vue doit être payée dès sa présentation comme un chèque.
- 10-En cas de renouvellement d'un effet, ou de prorogation, le nouveau montant à payer par le débiteur comprend les mêmes éléments.

### **II- CAS PRATIQUE**

**A-** La facture N°055 de la société **VIHOUTOU** (à Cotonou) adressée à son Client **VIS TA VIE** le 15 mars 2020, comporte les éléments suivants : article vert (riz, blé) 8.000.000 F ; article jaune (pâtes alimentaires) 5 000 000 F; article rouge (boissons) 7 000 000 F ; remise 10%, rabais 5%, frais de transport 2.500.000 FHT ; emballages consignés 1 180 000 F; TVA 18%.

VIS TA VIE souscrit le 16 mars 2020 le billet à ordre n° 012 échéant le 15 mai 2020 à l'ordre de la société VIHOUTOU. Ce billet à ordre est négocié le 18 mars 2020, et le montant des agios induits par l'opération s'élève à 462 560 F. L'avis de crédit de la banque du 21 mars 2020 confirme ledit montant.

Le 30 mars 2020, VIS TA VIE restitue les emballages consignés de la manière suivante :

- 350 emballages dans les conditions normales
- 100 emballages avec préjudice ; prix de reprise 85% du prix de consignation ;
- le reste considéré comme conservé par **VIS TA VIE**.

### **Travail à faire**

1. Présenter la facture n°055.
2. Enregistrer au journal classique de l'entité **VIHOUTOU**, les écritures constatant ces faits.

**NB : Les articles vert, jaune et rouge sont des matières et fournitures**

**consommables.**

**B-** Le 1<sup>er</sup> septembre 2020, l'entité **VIHOUTOU** a effectué les opérations suivantes :

- 1- acquisition d'un bâtiment 75 120 000 FCFA, honoraires du notaire : 1 520 000 FCFA droits de mutation 125 000 FCFA.
- 2- acquisition d'une machine industrielle 37 800 000 FCFA HT, remise 10%, port 1 780 000 FCFA HT, frais de montage 3 200 000 FCFA HT, TVA 18%.
- 3- acquisition d'un terrain : prix facturé 231 000 000 FCFA, commission 5% du prix facturé, honoraires du notaire 14 550 000 FCFA,.

Travail à faire

Déterminer le coût d'acquisition de chaque immobilisation.

*Bonne réflexion*

## **EPREUVE : COMPTABILITE GENERALE**

### **NIVEAU : LICENCE 1**

**FILIERE : LICENCE1/GESTION**

**(Rattrapage)**

**DUREE : 2 HEURES**

#### **Matériels autorisés :**

- Extrait du plan des comptes du SYSCOHADA**
- **Calculatrice non programmable.**

#### **I- Questions de cours**

Répondre par vrai ou faux assertions ci-après :

1. Une remise est accordée périodiquement sur l'ensemble des opérations effectuées avec le même client.
2. L'escompte est accordé pour compenser un préjudice causé à l'acheteur (défaut de qualité, retard de livraison).
3. Les réductions à caractère commercial (remise, rabais) sont à enregistrer lorsqu'elles figurent sur la facture de "doit".
4. L'exercice comptable est une période d'activité séparée par l'établissement de deux bilans.
5. Le solde du compte caisse est toujours positif.
6. Lorsque le compte de résultat présente un solde créditeur, il s'agit d'un bénéfice.
7. Les comptes ayant un solde créditeur sont inscrits en principe à l'actif du bilan.
8. Le virement comptable est le transfert d'une somme du débit d'un compte au débit d'un autre compte.
9. Tous les comptes de bilan figurant au passif ont un solde créditeur sans exception.
10. Tous les comptes de charges ont un solde débiteur sans exception.
11. Tous les comptes de produits ont un solde créditeur sans exception.
12. Tous les comptes de bilan figurant à l'actif ont un solde débiteur sans exception.
13. Le compte de résultat décrit l'activité de l'entité depuis sa création.
14. Le bilan est un état de la situation patrimoniale de l'entité depuis sa création.

#### **II- CAS PRATIQUE**

**A- CLEMENCE** fonde une maison de commerce. Les éléments composant la situation de son entité se présentent comme suit :

Apport personnel : ..... 12 500 000

Emprunt : ..... 3 750 000

Matériel de transport : ..... 15 000 000

Marchandises en stock : ..... 3 125 000

Avoir en banque : ..... à déterminer

Fournisseur : ..... à déterminer

Travail à faire : Présenter le bilan de départ de l'entité sachant que l'avoir en banque couvre 75% des dettes aux fournisseurs.

**B-** La société **AMORCE** a acquis un camion le 01/01/N, pour 75 000 000 F HT, la durée d'utilisation est 10 ans, les rétroviseurs estimés à 2 450 000 F HT sont destinés à être remplacés tous les 2 ans, le moteur estimé à 27 500 000 F HT est destiné à être remplacé les 5 ans et les équipements divers estimés à 10 050 000 F HT sont destinés à être remplacés tous les 7 ans. TVA 18%.

Travail à faire : Passer l'écriture relative à l'acquisition du matériel de transport.

**C-** Un employé de la société AMORCE a effectué 54 heures de travail dont 2 heures un dimanche (nuit) dans la première semaine du mois de mars N. Son salaire de base est fixé à 208 000 F et il bénéficie d'une prime de 32 000 F.

Travail à faire

- 1- Calculer le montant total des heures supplémentaires effectuées.
- 2- Calculer le montant des retenues obligatoires relatives à son salaire.
- 3- Présenter un schéma d'écritures dans le journal classique de la société AMORCE, afférent à ce salaire à la date du 15 mars N. Taux de risque 1%.

*Bonne réflexion*